

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20241126-2024092-DE

<b>DEPARTEMENT DU FINISTERE</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> <b>MONTS D'ARREE</b> <b>COMMUNAUTE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  <b>Réunion ordinaire du 26 novembre 2024</b>
---	--

<b>Membres en exercice</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>	<b>Date de la convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>
<b>31</b>	<b>26 + 5 pouvoirs</b>	<b>15 novembre 2024</b>	<b>15 novembre 2024</b>

<b>N° délibération</b>	<b>Objet</b>
<b>2024-092</b>	<b>Régime des astreintes du personnel de la régie Eau et Assainissement</b>

Le 26 novembre 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

**BOLAZEC :** Coralie JEZEQUEL

**BOTMEUR :** Eric PRIGENT

**BRASPARTS :** Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

**BRENNILIS :** Alexis MANAC'H

**HUELGOAT :** Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS

**LA FEUILLEE :** Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

**LOQUEFFRET :** Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

**PLOUYE :** Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

**Pouvoirs :** Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Marie-Noëlle JAFFRE à Alexis MANAC'H, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Grégory LE GUILLOU à Arnaud COZIEN

**Secrétaire de séance :** Annie SALMAS

Rapporteur : Arnaud COZIEN

La régie Eau et Assainissement de Monts d'Arrée Communauté doit assurer la permanence de l'activité de sa régie, compte-tenu de l'importance de ces missions. C'est pourquoi il est nécessaire d'organiser une astreinte d'exploitation, afin que les agents techniques de la régie Eau et Assainissement puissent intervenir dans les situations d'urgence, notamment afin d'éviter ou de limiter toute interruption de la continuité de service à l'utilisateur et garantir la fourniture d'eau de qualité.

A cette fin, il est nécessaire de créer un règlement d'astreinte d'exploitation de la régie Eau et Assainissement de Monts d'Arrée Communauté, contenant notamment :

- les modalités d'organisation des astreintes
- la liste des emplois concernés
- les modalités d'indemnisation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, et notamment son article 5,

Vu la saisine du CST,

Considérant qu'il est nécessaire d'instaurer d'une astreinte d'exploitation,

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un règlement applicable aux agents de la régie Eau et Assainissement concernés par l'astreinte,

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Vice-Président, et, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Valide l'instauration d'un régime d'astreinte d'exploitation pour certains agents de la régie Eau et Assainissement
- Adopte le règlement d'astreinte ci-annexé
- Autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Président,

La secrétaire,

